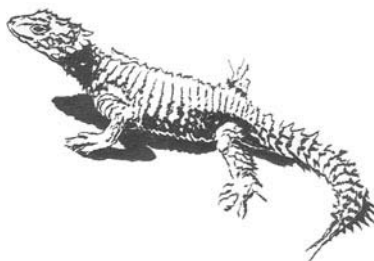


CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingtième session du Comité pour les animaux
Johannesburg (Afrique du Sud), 29 mars – 2 avril 2004

RELATION ENTRE LA PRODUCTION *EX SITU* ET LA CONSERVATION *IN SITU*
[DECISION 11.102 (REV. COP12)] – RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Le présent document a été préparé par le Président du groupe de travail sur la relation entre la production *ex situ* et la conservation *in situ*. Le tableau au point 3 a été compilé par le Secrétariat sur la base des réponses à la notification aux Parties n° 2003/072 du 12 novembre 2003.
2. Le groupe de travail (GT) a été établi à la 18^e session du Comité pour les animaux (Genève, 2003) et a poursuivi son travail entre les sessions. Voici son mandat:
 - a) Evaluer la relation entre la production *ex situ* et la conservation *in situ* sur la base des connaissances de ses membres, des réponses à la notification aux Parties, et de l'apport d'organisations et du Comité pour les plantes; pour cela:
 - i) demander aux Parties et aux organisations d'identifier des études de cas potentielles et de fournir des informations à ce sujet;
 - ii) demander aux organisations de fournir des informations sur les coûts et les avantages générés pour la conservation par les différents systèmes de production en captivité;
 - iii) évaluer les effets de l'élevage en captivité commercial et non commercial d'espèces animales inscrites aux annexes CITES sur leur conservation *in situ*; et
 - iv) tenir compte du travail réalisé par la Convention sur la diversité biologique sur les questions d'accès à la production *ex situ* et de partage des bénéfices en relation avec cette production;
 - b) Déterminer, avec le Comité pour les plantes, les stratégies et autres mécanismes par lesquels les établissements d'élevage *ex situ* enregistrés ou non (au plan national ou international) pourraient contribuer à améliorer le rétablissement ou la conservation *in situ* d'espèces CITES; pour cela:
 - i) donner des exemples de programmes de rétablissement ou de conservation *in situ* pour des espèces produites dans des établissements d'élevage, et examiner sous quelle forme et dans quelles conditions les établissements pourraient contribuer utilement à ces programmes;
 - ii) évaluer les effets de la réintroduction de spécimens élevés en captivité sur la conservation de l'espèce;
 - iii) examiner des mécanismes pour générer un financement durable de la conservation *in situ* par les établissements d'élevage *ex situ*, par exemple en appliquant une taxe pour la

conservation sur les ventes de spécimens élevés en captivité entrant dans le commerce international;

iv) évaluer la nécessité pour les Etats des aires de répartition d'établir et de gérer des programmes de rétablissement et de conservation *in situ* pour les espèces produites dans les établissements d'élevage *ex situ*, et leur capacité à le faire; et

c) Envisager la préparation d'un projet de résolution à soumettre à la 13^e session de la Conférence des Parties sur les outils permettant aux organes de gestion et aux autorités scientifiques d'aider au suivi et à l'évaluation des effets des systèmes de production en captivité, et préparer des recommandations sur la production *ex situ* et la conservation *in situ* des espèces CITES.

3. Le tableau ci-dessous est une compilation résumant les études de cas reçues jusqu'à la mi-février 2004 et les conclusions qu'elles ont entraîné.

Analyse d'études de cas sur la relation entre la production *ex situ* et la conservation *in situ*

Taxons	Espèces	Auteurs	Conclusions
Actinopterygii	<i>Scleropages formosus</i> (scléropage d'Asie)	WWF	De nombreux établissements de l'aire de répartition élèvent commercialement l'espèce avec succès, produisant chaque année des milliers de spécimens. Le cheptel souche provient de la nature. Il n'y a pas de programme formel de conservation <i>in situ</i> (suivi et conservation de l'habitat); le seul avantage est peut-être la diminution de l'exploitation des populations sauvages. L'incitation économique à les conserver a probablement aussi été éliminée. Le commerce licite continue et la demande croît. Les populations sont en déclin. Il faut que ces établissements très lucratifs contribuent à la recherche et à des programmes de conservation <i>in situ</i> .
Crocodylia	<i>Crocodylus rhombifer</i> (crocodile de Cuba)	WAZA	La plupart des établissements <i>ex situ</i> se trouvent hors de l'aire de répartition. Cependant, le taux de production le plus haut a été enregistré dans le pays d'origine, où un programme de réintroduction intensive est en cours sans résultats très clairs. Les principaux facteurs de déclin n'ont pas été éliminés et le déclin des populations continue. D'un autre côté, ce programme a généré des moyens pour la recherche et le suivi pour produire des matériels d'éducation à l'environnement et sensibiliser le public.
Crocodylia	<i>Crocodylus moreletii</i> (crocodile de Morelet)	COMACROM	Plusieurs établissements commerciaux d'élevage en captivité travaillent avec succès. Trois seulement sont enregistrées par la CITES. Le cheptel souche provient de la nature et d'autres établissements d'élevage en captivité. Certains individus ont été relâchés par ces établissements. Ceux-ci ont fourni des moyens humains, matériels et financiers pour les programmes de recherche et d'éducation. S'il y a des programmes de conservation <i>in situ</i> incluant des plans d'éducation à l'environnement et de conservation de l'habitat, les prélèvements durables ne génèrent pas de bénéfices localement. Dans certaines régions, les effets dans les populations sauvages ont diminué la contribution au rétablissement de l'espèce.

Taxons	Espèces	Auteurs	Conclusions
Chelonidae	<i>Geochelone radiata</i> (tortue rayonnée)	WAZA	Il n'y a pas de programme de conservation ou de lâcher <i>in situ</i> . Quelques manuels de gestion de la captivité sont disponibles ainsi que des programmes éducatifs. La réussite de l'élevage en captivité est très variable. Le déclin des populations continue, surtout à cause des perturbations dans l'habitat.
Chelonidae	<i>Malacochersus tornieri</i> (tortue de Tornier)	WAZA	Il n'y a pas de programme formel de conservation <i>in situ</i> lié à des établissements <i>ex situ</i> ; le seul avantage pour la conservation <i>in situ</i> a été la production de publications techniques et la sensibilisation du public. La tendance de population actuelle est inconnue.
Chelonidae	<i>Homopus signatus signatus</i> et <i>H. signatus cafer</i>	WAZA	Un programme d'élevage en captivité avec plusieurs établissements hors de l'aire de répartition remporte certains succès. Les lâchers dans la nature ne sont pas considérés comme nécessaires aujourd'hui. Ce programme a généré des moyens financiers pour la recherche sur les populations sauvages. Plusieurs aspects de la biologie de l'espèce ont été étudiés et documentés dans des établissements d'élevage.
Rhynchocephalia	<i>Sphenodon p. punctatus</i>	WAZA	Un programme d'élevage en captivité remporte des succès dans deux établissements zoologiques dans l'aire de répartition. Grâce à lui, il y a encore des individus dans la nature. Parallèlement à des activités d'éradication au plan fédéral, il y a eu quelques lâchers dans la nature. Des fonds sont réunis pour la conservation <i>in situ</i> et la sensibilisation du public.
Boidae	<i>Epicrates monensis</i> (boa de l'île Mona)	WAZA	Un parc zoologique a réussi à reproduire cette espèce et a fait plusieurs lâchers dans l'aire de répartition originale. Des programmes de conservation <i>in situ</i> sont en place et incluent l'éradication des animaux retournés à l'état sauvage. Ces activités ont reçu un appui financier de programmes d'élevage <i>ex situ</i> . Le déclin des populations sauvages continue sauf dans les zones de réintroduction, où la population a doublé.
Anseriformes	<i>Hymenolaimus malacorhynchus</i>	WAZA	Plusieurs établissements d'élevage en captivité travaillent avec succès dans l'aire de répartition. Le programme de gestion de la captivité est un élément important du programme de rétablissement de l'espèce. Plusieurs individus élevés en captivité ont été relâchés avec succès dans la nature, ce qui a contribué à sensibiliser le public.
Gruiformes	<i>Bugeranus carunculatus</i> (grue caronculée)	WAZA	Les programmes d'élevage en captivité ont eu un succès limité. Les activités de conservation <i>ex situ</i> sont liées à des programmes de conservation <i>in situ</i> . Ces actions ont favorisé la conservation de l'espèce avec l'appui de zoos et d'éleveurs privés et contribuent à sensibiliser le public.
Ciconiformes	<i>Gymnogyps californianus</i> (condor de Californie)	WAZA	Les établissements d'élevage en captivité situés dans l'aire de répartition ont remporté le plus de succès. Des individus ont été lâchés avec succès dans leur aire naturelle. Dans le contexte du programme de conservation <i>ex situ</i> , il y a des

Taxons	Espèces	Auteurs	Conclusions
			actions de conservation <i>in situ</i> pour atténuer les menaces aux populations venant d'être relâchées.
Falconiformes	<i>Gypaetus barbatus</i> (gypaète barbu)	WAZA	Il y a plusieurs établissements d'élevage en captivité, la plupart situés dans l'aire de répartition. Plusieurs lâchers ont eu lieu en différents sites et les populations ont augmenté en partie grâce à eux. Ces actions ont contribué à augmenter l'implication du public et à réunir des fonds pour les programmes de conservation <i>in situ</i> .
Falconiformes	<i>Falco peregrinus</i> (faucon pèlerin)	Autorité scientifique du R.-U. (Vincent Fleming)	Il y a plusieurs établissements commerciaux d'élevage en captivité, dont deux enregistrés par la CITES. Les populations sauvages se sont rétablies et dépassent les niveaux historiques, grâce à la réglementation des captures et non au rôle joué par les établissements d'élevage en captivité (EEC). Les EEC ont eu peu d'avantages pour la conservation <i>in situ</i> . L'un de leurs principaux rôles a été de fournir des individus pour la fauconnerie, ce qui a évité des captures dans la nature, même s'il y a encore des captures illégales. Des risques potentiels pour la population sauvage dus à la reproduction d'hybrides échappés avec des oiseaux sauvages ont été décelés. De même, le blanchiment des spécimens sauvages est considéré comme une menace.
Sphenisciformes	<i>Spheniscus demersus</i> (manchot du Cap)	WAZA	Les EEC ne sont pas liés aux programmes de conservation <i>in situ</i> . Les individus relâchés ne sont pas suivis. Le programme de conservation <i>ex situ</i> a sensibilisé le public mais le déclin des populations continue.
Psittaciformes	<i>Neophena chrysogaster</i> (perruche à ventre orange)	WAZA	Dans l'aire de répartition, des EEC ont réussi à produire et à lâcher des individus. Il y a un appui limité (moyens humains) des EEC aux programmes <i>in situ</i> ; des programmes <i>ex situ</i> ont contribué à améliorer la connaissance de la biologie de l'espèce et à sensibiliser le public. Les populations sont stables.
Psittaciformes	<i>Nestor meridionalis septentrionalis</i>	WAZA	Douze EEC travaillent dans l'aire de répartition et même si leur production est relativement faible, ils ont lâché des oiseaux dans la nature et certains se sont reproduits avec succès et ont contribué au rétablissement de certaines populations. Le programme a sensibilisé le public.
Perissodactyla	<i>Equus przewalski</i> (cheval de Przewalski)	WAZA	Les EEC ont bien réussi et plusieurs individus ont été lâchés dans leur aire originale. Il y a des programmes de suivi, d'éducation et de sensibilisation pour lesquels des montants importants ont été investis. L'espèce était autrefois considérée comme éteinte dans la nature. Actuellement, les populations sauvages sont en augmentation.
Artiodactyla	<i>Oryx dammah</i> (oryx algazelle)	WAZA	Plusieurs EEC travaillent avec succès hors de l'aire de répartition. Plusieurs programmes <i>in situ</i> sont liés à des EEC (principalement par un appui pour le transport, la nourriture, la formation, la médecine, le suivi et des activités de transfert). L'espèce a été réintroduite dans plusieurs pays, ce qui a contribué

Taxons	Espèces	Auteurs	Conclusions
			à sensibiliser le public.
Artiodactyla	<i>Addax nasomaculatus</i> (addax)	WAZA	Des EEC travaillent hors de l'aire de répartition mais des animaux ont été lâchés dans leur aire naturelle. De plus, des études et un suivi ont eu lieu avec l'appui de programmes <i>ex situ</i> et de campagnes d'éducation. Le déclin de la population continue.
Artiodactyla	<i>Gazella leptoceros</i> (gazelle leptocère)	WAZA	Un programme d'élevage réussi implique plusieurs institutions. Il n'y a pas eu de lâchers dans la nature. Les zoos impliqués ont envoyé des animaux dans des parcs nationaux et en gardent pour de futurs lâchers. Il y a actuellement une population en captivité qui servira à renforcer les populations sauvages. Les EEC contribuent à sensibiliser le public et à réunir des fonds pour la conservation <i>in situ</i> . Les causes du déclin de la population subsistent.
Artiodactyla	<i>Gazella dama mhorror</i>	WAZA	Il y a deux programmes d'élevage impliquant plusieurs institutions hors de l'aire de répartition. Sans eux, l'espèce serait éteinte dans la nature. Les causes du déclin n'ont pas complètement disparu mais des parcs nationaux et des aires protégées ont été créés et des lâchers y ont été faits avec succès. Ces programmes ont contribué à générer des ressources pour la recherche, le suivi et la gestion.
Artiodactyla	<i>Cervus alfredi</i>	WAZA	Plusieurs zoos européens sont impliqués dans des programmes d'élevage qui remportent de plus en plus de succès. Il n'y a pas de programme <i>in situ</i> mais des fonds sont disponibles pour les centres de sauvetage et les EEC dans le pays d'origine, qui réalisent des programmes d'éducation. Le déclin des populations sauvages continue.
Primates	<i>Varecia variegata rubra</i>	WAZA	Plusieurs EEC travaillent hors de l'aire de répartition avec un succès limité. Il n'y a pas eu à ce jour de lâchers dans la nature. Les zoos qui reproduisent cette espèce ont généré des fonds pour des programmes de conservation <i>in situ</i> et pour la gestion d'un parc national, ce qui a contribué à améliorer la situation de l'espèce.
Primates	<i>Cercopithecus diana roloway</i>	WAZA	Des EEC travaillant hors de l'aire de répartition ont eu peu de réussites. Il n'y a pas eu à ce jour de lâchers dans la nature. Des EEC ont lancé, financé et coordonné le programme de conservation <i>in situ</i> et contribué à sensibiliser le public en utilisant ce lémurien comme espèce phare.
Primates	<i>Cebus xanthosternos</i> (sajou apelle)	WAZA	Plusieurs EEC mènent avec succès des programmes, dont plusieurs sont réalisés hors de l'aire de répartition. Il n'y a pas eu à ce jour de lâchers dans la nature parce que les causes du déclin de la population n'ont pas disparu. Des EEC ont appuyé des programmes de conservation <i>in situ</i> .
Primates	<i>Pan troglodytes verus</i>	WAZA	Il y a un EEC hors de l'aire de répartition. Le nombre d'individus reproduits n'est pas connu et il n'y a pas eu de lâchers dans la nature. Les causes du déclin de l'espèce n'ont pas disparu aussi les

Taxons	Espèces	Auteurs	Conclusions
			populations sont-elles encore en déclin. Cet EEC a contribué à sensibiliser le public et a réuni des fonds pour la conservation <i>in situ</i> .
Carnivora	<i>Acinonyx jubatus jubatus</i>	WAZA	Plusieurs programmes d'élevage remportent des succès hors de l'aire de répartition. Des individus ont été lâchés dans des réserves de chasse avec un succès limité. Des EEC appuient la recherche <i>in situ</i> et des programmes de sensibilisation. Les causes du déclin de l'espèce n'ont pas disparu aussi les populations sont-elles encore en déclin. Toutes ces actions ont contribué à alléger la pression qui s'exerce sur les populations sauvages.
Carnivora	<i>Panthera onca</i> (jaguar)	WAZA	Un EEC réalise un programme AZA SSP et produit quelques individus par an, dont aucun n'a été relâché dans la nature. SSP et plusieurs institutions ont appuyé des activités de conservation <i>in situ</i> surtout sous forme de fonds pour des études sur le terrain. Les causes du déclin de l'espèce n'ont pas disparu, notamment la disparition de l'habitat.
Carnivora	<i>Panthera tigris sumatrae</i>	WAZA	Il y a plusieurs EEC dans le monde; elles remportent relativement peu de succès dans la reproduction. Aucun des animaux produits n'a été relâché. Des fonds ont été alloués à des études sur le terrain et à la sensibilisation du public dans les parcs zoologiques.
Carnivora	<i>Panthera pardus orientalis</i>	WAZA	Des programmes d'élevage en captivité remportent des succès. Plusieurs programmes de conservation <i>in situ</i> financés par des parcs zoologiques incluent des éléments d'éducation, de lutte contre le braconnage, de suivi, de recherche, et de gestion de la population et de l'habitat. Il n'y a pas eu de lâchers dans la nature mais certains sont prévus.
Carnivora	<i>Panthera leo vernayi</i>	WAZA	Un seul EEC (un zoo), situé hors de l'aire de répartition, a un programme d'élevage; jusqu'à présent, il n'a pas réussi à produire de descendants. Des programmes de conservation <i>ex situ</i> ont fait don de colliers télémétriques pour la recherche <i>in situ</i> et il y a actuellement une campagne de collecte de fonds pour appuyer la recherche et la sensibilisation du public.
Carnivora	<i>Lycaon pictus</i>	WAZA	Plusieurs EEC travaillent dans l'aire de répartition. Certains individus ont été relâchés dans des parcs nationaux et des réserves de chasse. Les EEC ont fourni des fonds pour des programmes <i>in situ</i> et utilisent leurs installations pour garder des animaux temporairement. Les EEC ont aussi promu la recherche sur des vaccins contre la rage.
Carnivora	<i>Canis lupus baileyi</i>	WAZA	Deux programmes d'élevage réussis impliquent plusieurs EEC dans l'aire de répartition. Plusieurs individus ont été relâchés avec succès dans la nature et font maintenant partie de la seule population sauvage. Dans ce contexte, plusieurs activités telles que le suivi, la sensibilisation et la recherche sont réalisées. Au Mexique, il y a un programme officiel qui n'a pas eu de réalisations significatives.

Taxons	Espèces	Auteurs	Conclusions
Rodentia	<i>Leporillus conditor</i> (rat architecte)	WAZA	Il y a plusieurs EEC dans l'aire de répartition. Des lâchers dans la nature ont abouti à des populations autosuffisantes là où elles avaient disparu. C'est un bon exemple de programme de conservation <i>ex situ</i> réussi parce qu'il a contribué à faire passer le statut de l'espèce de «en danger» à «vulnérable». Les populations sont suivies et les programmes de rétablissement continuent de recevoir un appui.
Peramelemorphia	<i>Macrotis lagotis</i> (grand bandicoot-lapin)	WAZA	Plusieurs EEC travaillent avec succès dans l'aire de répartition. Un grand nombre d'individus ont été relâchés dans quatre sites dont un a maintenant une population autosuffisante; dans les autres, le rétablissement est en cours. Un financement est également généré pour des programmes de conservation <i>in situ</i> .

Résumé

4. Nous avons reçu jusqu'à présent 35 études de cas: un poisson, sept reptiles, huit oiseaux et 19 mammifères. Cinq signalent que la pression sur les populations sauvages a été éliminée, 15 que le lâcher d'animaux dans la nature a réussi, et 22 ont généré des ressources financières qui ont été utilisées pour des études sur le terrain, un suivi ou des activités d'amélioration de l'habitat de l'espèce.
5. Avant de recommander des lignes directrices pour une action, il faut augmenter le nombre des études de cas et élargir la représentation taxonomique. Certaines études de cas ont été annoncées lors de notre dernière réunion et devraient s'achever prochainement.
6. Participants au GT:
 - Véronique Brondex, Canada
 - Agustin Iriarte, Chili
 - Rodrigo Medellín, Représentant de l'Amérique du Nord (Président)
 - Vincent Fleming, Royaume-Uni
 - Tapera Chimuti, Zimbabwe
 - Adam Roberts, *Animal Welfare Institute*
 - Kristin Verhrs, *American Zoos and Aquarium Association (AZA)*
 - Carroll Muffett, *Defenders of Wildlife*
 - Masha Vorontsova, IFAW-Russie
 - Laura van der Meer, *International Elephant Foundation*
 - Perran Ross, UICN
 - Yolanda Matamoros, UICN
 - Marshall Meyers, *Pet Industry Joint Advisory Council*
 - Peter Dollinger, *World Association of Zoos and Aquaria*
 - Karen Steuer, WWF-US

NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2003/072

Genève, le 12 novembre 2003

CONCERNE:

Relations entre les établissements d'élevage *ex situ* et la conservation *in situ*

1. La décision 11.102 (Rev. CoP12) s'adresse au Comité pour les animaux:

*Le Comité pour les animaux continuera d'examiner les questions complexes liées à l'origine du cheptel souche et à la relation entre les établissements d'élevage *ex situ* et la conservation *in situ* de l'espèce et, en collaboration avec le Comité pour les plantes, l'American Zoo and Aquarium Association (AZAA), l'European Association of Zoos and Aquaria (EAZA) et la World Association of Zoos and Aquariums (WAZA), déterminera les stratégies et autres mécanismes possibles permettant aux établissements d'élevage *ex situ* enregistrés de contribuer à améliorer le rétablissement ou la conservation de l'espèce dans les pays d'origine, et fera rapport sur ses conclusions à la 13^e session de la conférence des Parties.*

2. Le 19 décembre 2001, le Secrétariat a envoyé aux Parties la notification n° 2001/91 invitant toutes les Parties et les organisations à fournir des informations sur les relations entre les systèmes de production *ex situ* et les programmes de conservation *in situ* concernant les espèces inscrites aux annexes de la CITES. Le Secrétariat a signalé au Comité pour les animaux qu'il avait reçu peu de réponses à sa notification (voir document AC18 Doc. 10).
3. Le Comité pour les animaux a abordé la question à sa 19^e session (Genève, août 2003; voir documents AC19 Doc. 11.2 et AC19 WG2 Doc. 1). La présente notification a été préparée avec le groupe de travail établi par le Comité pour les animaux pour examiner les relations entre les établissements d'élevage *ex situ* et la conservation *in situ* des espèces CITES.
4. Les Parties et les organisations sont invitées à fournir des informations sur des études de cas concernant les relations entre les établissements d'élevage *ex situ* et la conservation *in situ* des espèces CITES ; ces informations seront compilées et analysées par le groupe de travail du Comité pour les animaux.
5. Les études de cas devraient être envoyées au Secrétariat CITES au plus tard le 15 décembre 2003. Un mode de présentation des informations est suggéré dans l'annexe à la présente notification.
6. Les informations reçues seront communiquées au Comité pour les animaux pour l'aider à mettre en œuvre la décision 11.102 (Rev. CoP12) et à préparer son rapport à la 13^e session de la Conférence des Parties.

Etudes de cas concernant les relations entre les établissements
d'élevage *ex situ* et la conservation *in situ* des espèces CITES

1. Auteur
2. Espèce
3. Annexe CITES
4. Répartition géographique
5. Taille de la population sauvage (si possible globale et par Etat de l'aire de répartition)
6. Statut de conservation (cf. la « Liste rouge des espèces menacées » de l'UICN et les informations sur le statut de conservation au niveau national)
7. Tendance des populations dans la nature (en augmentation, en déclin, stable, inconnue ; globale et par Etat de l'aire de répartition)
8. S'il y a lieu: informations sur les programmes de conservation *in situ* pour l'espèce (y compris nature et lieu de réalisation du programme)
9. Pour chaque établissement d'élevage *ex situ* faisant l'objet de cette étude:
 - a) Nom
 - b) Lieu
 - c) Année de création
 - d) Numéro d'enregistrement CITES (s'il y a lieu)
 - e) Type d'établissement (commercial enregistré ou non enregistré; non commercial)
 - f) Principaux produits de l'établissement d'élevage (animaux vivants, peaux, viande, etc.)
 - g) Origine du cheptel souche (si elle est connue)
 - h) Nombre d'individus produits chaque année.
10. Comment les établissements d'élevage *ex situ* contribuent-ils au rétablissement *in situ* et/ou à la conservation de l'espèce? Par exemple:
 - a) Des animaux vivants d'établissements *ex situ* ont-ils été réintroduits dans la nature?

Si oui: – Quand, combien et où? Provenant de quels établissements?

– Les « Lignes directrices de l'UICN relatives aux réintroductions » ont-elles été suivies?

– Un programme de suivi est-il en place pour surveiller les réintroductions?

– Des informations de tels programmes ont-elles été analysées et publiées?

– Les effets des réintroductions ont-ils été quantifiés ou qualifiés?
 - b) Des établissements d'élevage *ex situ* ont-ils soutenu d'autres manières la conservation *in situ* des espèces qu'ils élèvent?

Si oui: – Un appui financier a-t-il été fourni? Par quels établissements?

– Un autre type d'appui a-t-il été fourni? Par quels établissements?

– Quand et où l'appui a-t-il été fourni?

– Quels ont été les effets de cet appui?
 - c) Des établissements d'élevage *ex situ* ont-ils été impliqués dans la sensibilisation à la conservation des espèces dans leur pays d'origine, ou dans le pays où ces établissements sont établis? Dans l'affirmative, donner des détails.

- d) Des établissements d'élevage *ex situ* ont-ils contribué d'autres manières à la conservation *in situ* des espèces qu'ils élèvent?
11. Comment la conservation *in situ* d'espèces CITES est-elle ou peut-elle être améliorée par les établissements qui élèvent ces espèces *ex situ*? Par exemple:
- a) Existe-t-il des programmes spécifiques de rétablissement ou de conservation pour des espèces CITES élevées *ex situ*?
 - b) Ces programmes ont-ils reçu un appui d'établissements d'élevage *ex situ*? Dans l'affirmative, donner des détails et une évaluation de l'efficacité de l'appui fourni.
 - c) Ces programmes de rétablissement ou de conservation bénéficient-ils d'un meilleur appui de la part des établissements d'élevage *ex situ*? Dans l'affirmative, sous quelle forme?